

AIDE-MÉMOIRE SUR LES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Programmes	Admissibilité	Enveloppe	Définition	Financement	Durée	Particularités	Gestionnaire
<b>Taxe d'accise sur l'essence 2010-2013</b>	Municipalités	613 M\$ QC 1,49 G\$ Can. Total: 2,1 G\$	Volet 1 : eau potable et eaux usées  Volet 2 : voirie locale, infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments	Moins de 6 500 hab. : 338 230 \$ + 189,23 \$/hab  6 500 hab et +: 241,36 \$/hab.  Seuil minimal d'investissement de 28 \$/hab.*	Fin des travaux : 31 déc. 2013	Transfert permanent  <b>Modification aux infrastructures pouvant être incluses dans le seuil (voir note de bas de page).</b>	MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_tran.asp">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_tran.asp</a>
<b>Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) Volet Collectivités</b>	Municipalités de 100 000 hab. et moins, MRC, communautés métropolitaines et régions intermunicipales	210 M\$ QC 210 M\$ Can. Total : 420 M\$  <u>Enveloppe épuisée</u>	Sous-volet 1.1: eau potable et eaux usées (336 M\$)  Sous-volet 1.2 : développement local ou régional (84 M\$)	Sous-volet 1.1 : 50 % à 85 %  Sous-volet 1.2 : 66 %	Fin des travaux : 31 déc. 2015	<b>Aide majorée</b> pour les municipalités en difficulté financière (sous-volet 1.1 seulement) : basée sur taux d'endettement, richesse foncière et revenu des ménages.	MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fccq.asp">www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fccq.asp</a>
<b>Fonds de stimulation de l'infrastructure : Volet Collectivités (FCCQ)</b>	Même que pour le FCCQ	116 M\$ Qc 116 M\$ Can. Total : 232 M\$  <u>Enveloppe épuisée</u>	Sous-volet 1.3 : développement local ou régional	Sous-volet 1.3 : 66 %	<b>Fin des travaux</b> 31 mars 2011		MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fccq.asp">www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fccq.asp</a>
<b>Fonds de stimulation de l'infrastructure</b>	Même que pour le FCCQ	95 M\$ QC 95 M\$ Can. Total : 190 M\$  <u>Enveloppe épuisée</u>	Sous-volet 1.1: eau potable et eaux usées (71,6 M\$)  Sous-volet 1.2 : développement local ou régional (118,4 M\$)	Sous-volet 1.1 : 50 % à 85 %  Sous-volet 1.2 : 66 %	<b>Fin des travaux</b> 31 mars 2011		MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fsi.asp">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_fsi.asp</a>

Programmes	Admissibilité	Enveloppe	Définition	Financement	Durée	Particularités	Gestionnaire
<b>PRECO</b>	Municipalités, MRC, communautés métropolitaines et régies intermunicipales	350 M\$ QC 350 M\$ Can. Total : 700 M\$  <u>Enveloppe épuisée</u>	Réhabilitation ou remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées	66 % sur la base d'un montant forfaitaire par mètre linéaire de conduite	<b>Fin des travaux : 31 déc. 2010</b>	Remplacement des conduites jugées prioritaires dans le plan d'intervention	MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_preco.asp">www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_preco.asp</a>
<b>Programme de prêts à faible taux d'intérêt pour les municipalités</b>	Municipalités	Jusqu'à 2 G\$ pancanadien	Infrastructures municipales reliées ou à proximité de logements résidentiels (unités de logements pas accessibles)		<b>Fin des travaux 31 déc. 2010</b>		Financement Québec  <a href="https://www.prim.finances.gouv.qc.ca">https://www.prim.finances.gouv.qc.ca</a>
<b>Programme pour les infrastructures de loisirs (PIL)</b>	Municipalités	76 M\$ QC 76 M\$ Can. Total : 152 M\$  (76 M\$ MAMROT et 76 M\$ MELS)  <u>Enveloppe épuisée</u>	Renouvellement des infrastructures de loisirs collectives	MAMROT : 66 %  MELS : 50 %  Jusqu'à 1 M\$ par projet	<b>Fin des travaux 31 déc. 2010</b>		MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_pil.asp">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_prog_pil.asp</a>  MELS  <a href="http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/">http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/</a>
<b>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)</b>	Municipalités	864,3 M\$ QC	Volet 1.4 : eau potable et eaux usées (600 M\$)  Volet 2.1 : développement économique (264,3 M\$)	Sous-volet 1.4 : 50 % à 85 %  Sous-volet 2.1 : 50 %  Seuil minimal d'investissement de 28 \$/hab.*		Priorité aux projets de mise aux normes.	MAMROT  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_muni.asp">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/infr_muni.asp</a>

\* Le seuil minimal d'immobilisations en réfection est constitué d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout, de voirie, de construction ou de réfection d'infrastructures requises par le schéma de couverture de risques ou liées à la gestion des matières résiduelles ainsi que les initiatives favorisant la réfection des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées afin de les rendre conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).  
Ce seuil est fixé à 28 \$ par habitant pour chacune des années du programme (de 2010 à 2013), excluant toutes subventions de même que la part du coût maximal admissible assumée par la municipalité pour des travaux subventionnés dans le cadre de tout programme et les sommes transférées à la municipalité dans le cadre de la TECQ. La population utilisée pour le calcul du seuil minimal d'immobilisations est celle du décret de population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

18 mai 2010